

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 55-72/CPS portant approbation du budget 1973 de la Caisse des Prestations sociales.

n° 55-72/CPS

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAILDate de publication
27 décembre 1972Numéro JO
n° 1 du 10/01/1973Date du numéro
10 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

Le Conseil d'administration de la Caisse des Prestations sociales du Territoire français des Afars et des Issas, A adopté au cours de sa séance du 21 novembre 1972 la délibération dont la teneur suit : Est adopté le budget de la Caisse des Prestations sociales pour l'année 1973, conformément au détail figurant sur les documents annexés à la présente délibération et arrêté de la façon suivante : 1° Budget de la gestion des opérations administratives : Gestion C (gestion administrative) : Dépenses : 53.214000 Recettes : 53.240.000 Gestion T (gestion des fonds communs) : Dépenses : 40.649.000 Recettes: 42.150.000 2° Budget des opérations de prévention des accidents du travail et d'action sanitaire et sociale : Gestion L (Prévention) : Dépenses : 1.781.000 Recettes : 1.781.000 Gestion S (Action sanitaire et sociale) : Dépenses : 13.339.000 Recettes : 13.339.000 3° Etats prévisionnels des recettes et des dépenses des gestions concernant les différentes prestations sociales et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Gestion A Prestations familiales) : Dépenses : 162.400.000 Recettes : 167.000.000 Gestion B (Accidents du travail) : Dépenses : 110.500.000 Recettes : 124280.000 Gestion V (Vieillesse) : Dépenses : 1.800.000 Recettes : 1.800.000